



Liberté • Égalité • Fraternité

PREFET D'EURE-ET-LOIR

À COMPTER DU 5 DÉCEMBRE 2016,

VOS DÉMARCHES « CARTES GRISES » EVOLUENT

L'accueil du public se fera **UNIQUEMENT** les mercredis et vendredis
à la préfecture de Chartres de 9h à 12h30
et à la sous-préfecture de Dreux de 8h30 à 12h15
pour les demandes concernant :

Un véhicule acquis à l'étranger
Une succession

Un changement d'état civil, de raison sociale, ou d'état matrimonial
Un changement des caractéristiques techniques du véhicule

TOUTES LES AUTRES DEMANDES

devront être transmises exclusivement par courrier postal

(Changement de propriétaire, changement d'adresse,
demande de duplicata, déclaration de cession, etc.)

à la Préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des
usagers de la route (SIV), Place de la République,
CS 80537-28019 CHARTRES CEDEX,

ou

pour les usagers de l'arrondissement de Dreux, à la
Sous-préfecture de Dreux, pôle sécurité, 2-4 rue des Capucins,
28100 Dreux

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À TRANSMETTRE SUR
LE SITE :

www.eure-et-loir.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

PREFET D'EURE-ET-LOIR

À COMPTER DU 5 DÉCEMBRE 2016,

VOS DÉMARCHES « CARTES GRISES » EVOLUENT

L'accueil du public se fera **UNIQUEMENT** les mercredis et vendredis
à la préfecture de Chartres de 9h à 12h30
et à la sous-préfecture de Dreux de 8h30 à 12h15
pour les demandes concernant :

Un véhicule acquis à l'étranger
Une succession

Un changement d'état civil, de raison sociale, ou d'état matrimonial
Un changement des caractéristiques techniques du véhicule

TOUTES LES AUTRES DEMANDES

devront être transmises exclusivement par courrier postal

(Changement de propriétaire, changement d'adresse,
demande de duplicata, déclaration de cession, etc.)

à la préfecture d'Eure-et-Loir, au bureau des
usagers de la route (SIV), Place de la République,
CS 80537-28019 CHARTRES CEDEX,

ou

pour les usagers de l'arrondissement de Dreux, à la
sous-préfecture de Dreux, pôle sécurité, 2-4 rue des Capucins,
28100 Dreux

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À TRANSMETTRE SUR
LE SITE :

www.eure-et-loir.gouv.fr